

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 30 octobre 2024 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile

NOR : PTDA2430360S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination de M. Richard Thummel en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 25 janvier 2024 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à M. Frédéric Médioni, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de programmes « drones » mentionnée à l'article 12 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. David Comby, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de programme « drones » ;
- M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de programme « drones ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- Mme Naïma Lagdaa, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice « ressources et compétences » ;
- Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la directrice « ressources et compétences ».

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. Rémy Jaeck, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle « synthèse et pilotage des ressources humaines » ;
- Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « pilotage des ressources financières » ;
- Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau « pilotage des ressources financières » ;
- Mme Isabelle Salhi, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « pilotage de la formation des compétences ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. Nicolas Marcou, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité » ;
- M. Louis Teodoro, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur technique « coopération européenne et réglementation de sécurité ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. Frantz Chout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle « personnels de l'aviation civile » ;
- Mme Isabelle Lemarcis, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle « personnels de l'aviation civile » ;
- M. Olivier Outtier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « aéronefs et opérations aériennes » ;
- M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « sécurité aéroportuaire » ;
- Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle « sécurité aéroportuaire ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. Didier Rouzet, agent contractuel, directeur technique « personnels navigants » ;
- Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur technique « personnels navigants » ;
- M. François Cougnaud, agent contractuel, adjoint au directeur technique « personnels navigants » et chef du pôle « expertises personnels navigants » ;
- Mme Zoé Minet, agente contractuelle, cheffe de programme.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. Eric Fourel, agent contractuel, adjoint au chef du pôle « expertises personnels navigants » ;
- M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « formations, écoles et simulateurs » ;
- M. Eric Maljournal, agent contractuel, adjoint au chef du pôle « formations, écoles et simulateurs » ;
- Mme Nathalie Gilliers, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « simulateurs de vols » au sein du pôle « formations, écoles et simulateurs » ;
- M. Victor Naudin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « organismes de formation » au sein du pôle « formations, écoles et simulateurs » ;
- Mme Christelle Zimmermann, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du programme « réglementation et méthodes FOR » au sein du pôle « formations, écoles et simulateurs » ;
- Mme Anne Séré, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « examens » ;
- Mme Fabienne Gouin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe à la cheffe du pôle « examens » ;

- M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile, responsable de site d'examens au sein du pôle « examens » ;
- Mme Karine Simon-Biscarat, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « examens théoriques » du pôle « examens » ;
- M. Jean-Baptiste Ambrosini, attaché d'administration de l'Etat, chef de la subdivision « examens pratiques » au sein du pôle « examens » ;
- M. Jean-Marc Lapène, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « licences » ;
- M. Nicolas Gandolfo, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle « licences » ;
- M. Jean-Christophe Saluste, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « réglementation et méthodes » au sein du pôle « licences » ;
- M. Nicolas Tecles, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de programme au pôle « licences » ;
- Mme Laure Sayssset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « titres aéronautiques » au sein du pôle « licences » ;
- Mme Sandrine Ndoko, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance de la subdivision « titres aéronautiques » au pôle « licences » ;
- M. le docteur René Germa, agent contractuel, médecin-évaluateur, chef du pôle « médical » ;
- Mme la docteure Patricia Maruani, agente contractuelle, médecin-évaluateur, adjointe au chef du pôle « médical » ;
- M. le docteur Barthélemy Barateig, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle « médical » ;
- M. le docteur Patrice Guillemautot, agent contractuel, médecin-évaluateur au pôle « médical » ;
- M. Guillaume Boulerand, attaché d'administration de l'Etat, chef de la subdivision « médico-administrative » au sein du pôle « médical ».

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur technique « navigabilité et opérations » ;
- Mme Carole Lenck, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur technique « navigabilité et opérations » ;
- M. Matthieu Buisson, ingénieur des eaux, des ponts et des forêts, chargé de mission.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du pôle « méthodes, qualité et compétences » ;
- M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint à la cheffe du pôle « méthodes, qualité et compétences » ;
- M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « navigabilité » ;
- M. Raphaël Aubert, agent contractuel, adjoint au chef du pôle « navigabilité » ;
- M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé de mission au pôle « navigabilité » ;
- M. Stéphane Zunino, agent contractuel, ingénieur affecté au pôle « navigabilité » ;
- M. Stéphane Mangin, agent contractuel, chargé de mission au pôle « navigabilité » ;
- Sébastien Servain, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « systèmes et techniques » ;
- M. Richard Amy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle « systèmes et techniques » ;
- M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « inspection au sol aéronefs » ;
- Mme Stéphanie Sélim, attachée de l'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle « inspection au sol aéronefs », à compter du 4 novembre 2024 ;
- M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du pôle « opérations avions » ;
- M. Arnaud Grangenois, agent contractuel, adjoint au chef du pôle « opérations avions » ;
- M. Julien Schmit, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « opérations hélicoptères et aviation générale » ;
- M. David Espert, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle « opérations hélicoptères et aviation générale ».

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. Jean-Claude Gouhot, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, directeur technique « aéroports et navigation aérienne » ;
- M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur technique « aéroports et navigation aérienne ».

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- M. Sylvain de Buyser, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « aéroports » ;
- M. Antony Delclos, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle « aéroports » ;
- M. Arnaud Grut, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « certification des prestataires de services de navigation aérienne » ;
- M. Fabrice Etard, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne » ;
- M. Francis Segura, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne » ;
- M. le docteur Paolo Inghilleri, agent contractuel, médecin-évaluateur auprès du pôle « aptitudes des personnels de la navigation aérienne » ;
- M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle « systèmes et matériels de la navigation aérienne » ;
- M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du pôle « systèmes et matériels de la navigation aérienne ».

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « sûreté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- Mme Frédérique Gély, administratrice de l'Etat, directrice technique « sûreté » ;
- Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe à la directrice technique « sûreté ».

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « sûreté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 25 janvier 2024 susvisée, à :

- Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission « fret » rattachée à la directrice technique « sûreté » ;
- M. Michel El-Maari, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle « pilotage de la surveillance » ;
- Mme Marion Collin, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle « pilotage de la surveillance » ;
- M. Jonathan Bertout, attaché d'administration de l'Etat, chef du pôle « référentiels et application de la réglementation » ;
- Mme Céline Fauconnier, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du pôle « référentiels et application de la réglementation » ;
- Mme Emmanuelle Périllat, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « performance ».

Article 15

La décision du 10 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central) est abrogée.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

Fait le 30 octobre 2024

R. THUMMEL